

Réunion du conseil municipal / Compte-rendu

Lundi 03 avril 2023

20h00 – Salle polyvalente

| | |
|-------------------------------|---|
| Présents : | BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, COUTURIER Alban, FERLET Dominique, MICHA Abigaël |
| Pouvoirs : | FROMENTOUX Cyril à GIRARD Sophie, GARNIER Vincent à COUTURIER Alban, Elise PRIEUR DREYON à Liliane BALLY, CUSIN Cécile à BERGER Alain |
| Absents / Excusés : | CLOPET Sylvain, FERRARO Cindy, LAURENT Catherine, DOUCELIN Romain |
| | |
| Secrétaire de séance : | JACOLIN Jocelyne |

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2023
- Point sur les travaux en cours (rénovation école Arc-en-Ciel, aménagement sportif, éclairage du stade, voirie, cimetière, église d'Eclosé)
- Urbanisme
- Compte administratif budget général 2022
- Affectation des résultats 2022
- Taux des taxes
- Budget général 2023
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2023

Approuvé à l'unanimité

2) Point sur les travaux en cours

▪ RENOVATION ARC-en-CIEL

Sujet qui avance bien, nous ne sommes pas loin de la fin du chantier, la réception aura lieu ce vendredi. La pompe à chaleur va arriver cette semaine ou la semaine 19.

Côté bibliothèque : bel avancement, les sols et les murs sont terminés, bon rendu de la charpente - éclairage en suspension, radiateurs posés. Les panneaux acoustiques ne seront peut-être pas nécessaires, nous verrons lorsque le mobilier sera installé.

Au niveau de la salle partagée, le sol sera bientôt posé, le placard « baie de brassage » est installé.

Espace petite enfance : le sol bleu a été posé, le mobilier également.

Espace associatif : des panneaux sont manquants sous tuyaux, la reprise des carreaux est à refaire, les étagères dans le placard à l'étage sont installées. Les menuisiers finissent les meubles, patères, casiers, volets roulants à l'étage et petites reprises en maçonnerie.

Concernant les barillets : l'entreprise DENYS a refait le devis car il avait bien augmenté. FUZIER-LAMBERT nous facture une plus-value : 6 940 € (dalle PAC + couvertines non prévues au départ + enrobé cour).

On a demandé au niveau du chauffage un pilotage pour les 3 zones - pas de gestion comme à la salle, à voir comment optimiser au mieux et mettre une Gestion Technique Centralisée pour pouvoir piloter le chauffage, malgré tout prévoir des boutons de relance. Les radiateurs seront équipés de vannes thermostatiques (il faudra que les utilisateurs gèrent le réglage correctement). Fin avril, nous serons au bout de ces travaux.

▪ AMENAGEMENT SPORTIF

Rien de nouveau n'a été fait, nous avons relancé l'entreprise JSM mais aucune intervention n'a eu lieu.

▪ ECLAIRAGE DU STADE

SOBECA a fait des mesures qui étaient conformes. Le District n'a pas repéré de problème particulier.

▪ VOIRIE

- Vincent a fait passer un mail concernant la vitesse autour de l'étang, les gens circulent vite.
Nous pouvons envisager de mettre une bosse en enrobé au niveau de la berge de l'étang (vers la bonde).
- Un article est paru dans le Dauphiné Libéré cette semaine concernant les chicanes accidentogènes à l'entrée de la commune, 3 riverains ont été interrogés. Suite à cet article, nous avons eu une réaction du Conseil Départemental.

▪ CIMETIERE

Nous avons rencontré l'entreprise GLENAT, c'est compliqué de négocier quoi que ce soit (enduit finition non comptabilisé au départ).

Au final, des couvertines en béton pré-moulé seront installées sur l'ensemble.

Les murs étaient en très mauvais état, ils ont bien travaillé. Le chantier devrait reprendre rapidement.

▪ EGLISE d'Eclos

Patrick BOUVARD va faire les travaux début mai + quelques tuiles à changer sur celle de Badinières.

3) Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES

- PRIEUR-DREVON Aline – Changement de clôture → *Accordée*
- EVYENERGIE mandatée par Richard BERGER – Installation de 9 panneaux photovoltaïques, 22 m² → *Accordée*

4) **Compte de gestion** - Approbation du compte de gestion de la commune d'Eclos-Badinières – Délibération n° 23/04.03/09

Approbation du compte de gestion 2022 du budget général dressé par le Receveur Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observations ni de réserves.

5) **Compte administratif budget général 2022** - Approbation du compte administratif de la commune d'Eclos-Badinières - Délibération n° 23/04.03/10

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie PELLET, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Alain BERGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

| Libelles | Fonctionnement | | Investissement | |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédent | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédent |
| Opération de l'exercice | 808 383.52 | 1 075 967.82 | 832 791.25 | 170 187.17 |
| Résultat de l'exercice 2022 | | 267 584.30 | | - 662 604.08 |
| Résultat de l'exercice N-1 | | 202 464.23 | | 1 482 137.82 |

à affecter après le vote du CA 2021
Excédent de fonctionnement 2022 : 267 584.30 €
Déficit d'investissement 2022 : - 662 604.08 €

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6) Affectation des résultats 2022 : 23/04.03/08

Il est proposé au Conseil municipal :

- de garder la somme de 202 400.00 € en recettes de fonctionnement
- de réaliser un virement du solde de 267 584.30 € sur le compte d'investissement.

L'excédent d'investissement d'un montant de 819 533.74, est reporté.

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent du budget du Loup a été affecté lors du budget général 2022, cependant Madame la trésorière nous avait proposé de garder un montant en dépense et un montant en recette en cas de besoin pour faire les dernières opérations. Lors de la clôture du dernier budget il en ressort un déficit de 6832.93 euros que nous avons affecté au budget général par une opération non budgétaire, sur le compte 002 et 001

7) Taux des taxes – Année 2023 - Délibération n° 23/04.03/11

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2023 prévoit que :

- La taxe d'habitation est supprimée progressivement sur une période allant de 2020 à 2023,
- Le produit de la taxe d'habitation est affecté au budget de l'Etat, seuls subsistent le produit de la TH pour les résidences secondaires, la taxe sur les logements vacants ainsi que la majoration de TH dans certains cas qui sont affectés aux communes,
- Les bases de TFPB concernant les entreprises sont diminuées, mais font aussi l'objet d'une compensation par l'Etat,
- Le taux de taxe d'habitation, quant à lui, est voté à partir de cette année 2023 pour les résidences secondaires, les logements vacants, ainsi que dans le cas de la majoration de TH dans certains cas qui est affecté aux communes.
- Les bases de calcul pour les différentes taxes seront revalorisées de 7,1% pour tenir compte de l'inflation calculée à partir des indices INSEE.

Monsieur le Maire propose :

- Taxe d'habitation : de voter un taux égal au taux de référence 2022, soit un taux de référence de 8,75% pour l'année 2023,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : de maintenir le taux de référence de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 28,70% pour l'année 2023,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : de maintenir le taux de référence de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) à 54.86% pour l'année 2023.

Les taux des taxes 2023 seront donc proposés comme suit :

| | Taux de référence année 2023 | Taux ex commune d'Eclosé année 2023 | Taux ex commune de Badinières année 2023 |
|------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|--|
| Taxe Foncier Bâti (TFB) | 28,70 % | 28,70 % | 28,70 % |
| Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) | 54,86 % | 58,87 % | 48,31 % |
| Taxe d'habitation | 8,75 % | 10,56 % | 6,6 % |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- De voter un taux de Taxe d'habitation égal au taux de référence 2022, soit un taux de référence de 8,75% pour l'année 2023.
- De maintenir le taux de référence de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 28,70% pour l'année 2023.
- De maintenir le taux de référence de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) à 54.86% pour l'année 2023.

8) Budget général 2023

Vous trouverez ci-après :

- le budget prévisionnel présenté par section (fonctionnement et investissement), en dépenses et en recettes, en état de la dette,
- le détail de certains comptes qui nous paraissent importants pour l'information des conseillers municipaux.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 249 648.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 2 222 692.04 €.

Après en avoir délibéré, le budget prévisionnel pour 2023 est adopté à l'unanimité.

| Section de fonctionnement | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Chapitre | Libellé | Valeur |
| DEPENSES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 354 520.00€ |
| 012 | Charges de personnel | 444 500.00€ |
| 014 | Atténuation des charges | 20 000.00 € |
| 023 | Virement section investissement | 300 000.00€ |
| 65 | Autres charges des gestion courante | 101 628.00€ |
| 66 | Charges financières | 29 000.00€ |
| TOTAL DES DEPENSES | | 1 249 648.00€ |
| RECETTES | | |
| 002 | Excédent antérieur reporté | 202 400.00€ |
| 070 | Produits des services | 86 385.00€ |
| 073 | Impôts et taxes | 638 242.00€ |
| 74 | Dotations et participations | 287 121.00€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 20 500.00€ |
| 77 | Produits exceptionnels | 15 000.00€ |
| TOTAL DES RECETTES | | 1 249 648.00€ |

| Section d'investissement | | |
|---------------------------------|--|----------------------|
| Chapitre | Libellé | Valeur |
| DEPENSES | | |
| 1641 | Emprunts amortissement | 101 000.00€ |
| 165 | Dépôts cautionnement | 2000.00€ |
| 10226 | TA (Taxe aménagement à rembourser) | 1000.00 € |
| 20 | PLU | 25 000.00€ |
| 21 | Terrain Equipements techniques Bureautique Voirie + Réseaux Bâtiments | 1 309 192.04€ |
| 23 | Salle polyvalente (rénovation) Ecole Arc-en-Ciel (rénovation) Aire de jeux (fourniture et implantation) | 784 000.00€ |
| TOTAL DES DEPENSES | | 2 222 692.04€ |
| RECETTES | | |
| | Virement section fonctionnement | 300 000.00€ |
| 001 | Excédent d'investissement antérieur reporté 2022 | 822 533.74€ |
| 16 | Emprunt | 155 000.00€ |
| 10 | Fonds divers | 381 584.30€ |
| 13 | Eclairage du stade Mur du Cimetière Salle polyvalente (subvention Département...) Ecole Arc-en-Ciel (subvention) Aire de jeux (subvention Département) | 563 574.00 € |
| TOTAL DES RECETTES | | 2 222 692.04€ |

9) Questions diverses

- Conseiller Energie Partagé (CAPI) : bilan présenté (réunion à prévoir)
- Habitants éligibles à la fibre : renvoyer un mail à notre interlocuteur ORANGE - une habitante du village qui travaille pour ORANGE devait faire des démarches sur la commune chez les personnes « éligibles à la fibre » → personne pour le moment (mail envoyé à nouveau à ORANGE)
- ALSATIS : le poteau a été mis en place, mais pas complètement déployé.
- NETTO : pour l'instant en standby, nous rencontrons la Sous-Préfète vendredi. Projet de dépôt de permis mais quelques petits soucis selon Monsieur MATHEVET - d'un autre côté, CARREFOUR a eu vent du projet INTERMARCHÉ
→ On les rappelle dans quelques mois selon l'évolution du projet INTERMARCHÉ.
- Docteur CATTIN : un rendez-vous a eu lieu avec Alain, il souhaite arrêter fin 2024, il ne se voit pas fermer son cabinet avec 1 700 patients - son optique est de trouver un remplaçant, il est prêt à laisser un peu la place à un nouveau médecin.
- Rencontre avec le Président de la CAPI le mardi 20 juin (à confirmer)
- Comme chaque année, nous relançons l'offre pour des jobs d'été en soutien au service technique (herbe / peinture des grilles Arc-en-Ciel).
- Matinée broyage ce samedi matin, 6 inscriptions pour l'instant, location du broyeur chez BRIQUET - en marge de ce broyage, il y aura une animation et un stand autour du compostage ainsi qu'une démonstration de « mulching » par l'association TCE (Trièves Compostage Environnement) financé par le SMND

La séance est levée à 23h30.